

Rapport de la commission de contrôle des comptes de L'UNSA NATIXIS

Année 2024

La commission a exercé ses prérogatives conformément à l'obligation qui est faite aux organisations syndicales de tenir une comptabilité et aux statuts du syndicat.

L'UNSA Natixis, étant une structure recevant entre 2 000€ et 230 000€ de ressources naturelles, une comptabilité simplifiée peut être tenue.

De plus elle a la possibilité de tenir une comptabilité de trésorerie et d'enregistrer les créances et dettes en fin d'exercice. Ses comptes peuvent se limiter à la présentation d'états financiers simplifiés. Ses comptes n'ont pas l'obligation d'être certifiés par un commissaire aux comptes.

L'article 13 extrait des statuts stipule que « cette commission de contrôle des comptes sera chargée annuellement de la vérification des comptes du syndicat. Après la fin de l'exercice comptable, elle se réunit, accède à toute la comptabilité et pièces comptables, fait ses contrôles et rédige un rapport au bureau national. »

La commission de contrôle des comptes a examiné le 28 Mars 2025 les comptes de L'UNSA NATIXIS.

A cette occasion, le grand livre, le bilan et le compte d'exploitation ont été mis à notre disposition et explicités.

La commission a analysé les différents postes du compte de résultat et a effectué par sondage un contrôle des pièces comptables et un rapprochement avec les écritures bancaires.

Le bilan :

L'actif financier de 214 340.95 € correspond à :

- Un livret OBNL triplex (ex-livret partenaire association n° 00020509803 partenaire association au Crédit mutuel pour 13 325.95 € (relevé vu)
- Des parts sociales du Crédit Mutuel pour 15 €

L'examen des relevés des deux comptes du Crédit Mutuel et de Natixis a montré que le poste banque de 49 704.59 € correspondait bien à l'addition des soldes des deux comptes bancaires à fin décembre 2023 :

- 45 177.98 € (N°00020069407) pour Natixis (échelle d'intérêts vue)
- 4 526.61 € (N°00020509802) pour le Crédit Mutuel (relevé vu)

Au passif, le report à nouveau fin 2024 s'établit à 203 321.69 € stable par rapport à 2023.

Le compte de régularisation 2024 de 13 846.01 € inscrit au passif du bilan qui sont des reprises sur provision par suite de la formation Colmar plus le congrès et divers achats (calendrier) qui ont été soldés en 2024.

L'observation du compte de résultat montre :

- Une augmentation des cotisations brutes de 19.3 % (389 adhérents contre 326 soit 25782.5€ contre 19735€ en 2023). Nous rappelons que les cotisations reversées à la Fédération nationale, calculées sur le nombre d'adhérents de l'année précédente, viennent en déduction des cotisations brutes.
- Des autres produits financiers à hauteur de 1 480.74 + 386,10 € représentent les intérêts des placements.
- Une augmentation significative des postes formation/Congrès d'un montant de 23 393, 11 €.

Des contrôles ont été effectués sur les plus grosses factures ou règlements suivants :

- L'achat de calendrier pour un montant de 5136 € payé le 09 /02/2024.
- Le remboursement de Laurent LEIBMANN de billets de train pour le congrès d'un montant de 1530 €.
- Le règlement d'honoraires le 20/03/2024 d'avocat pour un montant de 2700 €, honoraires s'étalant de Décembre à Mars 2024.
- Un règlement de 7 152 € représentant le solde de la péniche utiliser pendant le congrès, fait le 6/06/2024.
- Un virement de 11 862.00 € du 17/06/2024 en acompte du séminaire de Colmar.
- Un Virement de 2 500.00 du 14/03/2024 pour le règlement des cotisations nationales (vu reçu du trésorier)
- Un virement de 2 139.5 € du 01/10/2024 pour le règlement des cotisations fédérales
- Un solde de 7152 € du 6/06/2024 pour la péniche du congrès 2024
- Un acompte de 11 862 € du 17/06/2024 pour le séminaire à Colmar 2024
- Une facture de 3 008 € du 19/09 2024 pour les billets de train séminaire Colmar
- Un solde de 2807 € du 5/11/2024 pour le séminaire à Colmar 2024
- Une facture de 2 246,40 € du 26/12/2024 pour les calendriers
- Don pour la Croix rouge de 1 000 € payé le 30/12/2024
- Don de 1 000 € pour les restaurants du cœur payé le 30/12/2024
- Facture « chocolat » NSA d'un montant de 506 € payée le 4/12/2024
- Cotisations fédérales de 2 139, 50 € payée le 1/10/2024

Le bénéfice de l'exercice ressort à 13 961.84 € vs 18 559,10 € l'exercice précédent.

Le budget 2025 :

Le trésorier a remis et commenté le budget 2025 qui ressort en prévisionnel de 20 025 € montant qui correspond à une année normale entre deux années d'élections.

- Des dépenses prévisionnelles de formation 3 500 € début octobre 2025

Recommandations :

La commission des comptes rappelle qu'elle a recommandé que les factures supérieures à 500 € fassent l'objet d'une validation avant règlement pour s'assurer de la réalité de la prestation réalisée ou du bien acheté.

La commission recommande au trésorier de continuer sa gestion prudentielle et adaptée aux rémunérations monétaires existantes.

La commission note bien les efforts faits dans le cadre de cette gestion.

Elle recommande au trésorier de se renseigner plus précisément auprès des services des impôts aux sujet de l'IS.

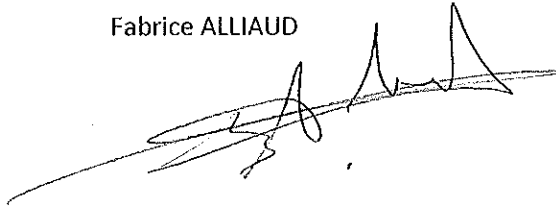
La commission remercie Monsieur le trésorier et Mr Laurent LEIBMANN pour leur diligence et la clarté de leurs réponses.

Les membres de la commission :

Dior Madeleine DIOP



Fabrice ALLIAUD



Le trésorier Sebastien GUERIN

Le trésorier adjoint Lahcen HASNAOUI

Sébastien GUERIN



